

DIPLÔME D'EXPERTISE COMPTABLE

ÉPREUVE 2 – RÉVISION LÉGALE ET CONTRACTUELLE DES COMPTES

SESSION NOVEMBRE 2022

Durée de l'épreuve : 4 h 30 - Coefficient : 3

Le sujet comporte 17 pages numérotées de 1 à 17
(Vérifiez le nombre de pages à réception du sujet)

Le sujet comporte deux dossiers indépendants.

Il est conseillé aux candidats de prendre connaissance de l'ensemble du sujet avant d'entamer le traitement des dossiers

Barème sur 20 points

Dossier 1 : À la bonne boulange	10 points
Dossier 2 : SARL ABC M	10 points
Total	20 points

DOSSIER 1 – À LA BONNE BOULANGE

Vous êtes contacté, en tant qu'expert-comptable, par un trio d'amis qui souhaitent se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat après avoir brillamment terminé leurs études respectives et obtenu leur diplôme.

Après une longue soirée de réflexions, le projet d'ouvrir une boulangerie, au concept original, semble se concrétiser.

Paul serait boulanger, Maxime pâtissier et Pierrick s'occuperait de la vente en boutique. Si la technique professionnelle semble maîtrisée, la sphère juridique des sociétés les questionne.

D'origines sociales et de fortunes diverses, ils aspirent, cependant, à une équité de traitement entre eux.

Pierrick possède les 20 000 € de fonds nécessaires à la libération du capital social, Maxime détient un four hérité de son grand-père, un ensemble de matériel et une caisse enregistreuse achetée sur un site en ligne, le tout pour une valeur estimée de 25 000 €. Paul possède un savoir-faire unique et reconnu et a été sacré « meilleur apprenti » de France ; tous s'entendent pour dire que « cela vaut bien 20 000 €, la part la plus faible des deux autres ».

Sur les conseils d'un ami avocat, M^e Lucas TASTROFF, ils projettent de constituer une société par actions simplifiées (SAS), avec les apports suivants :

- en numéraire 20 000 €,
- en nature 25 000 €,
- en industrie 20 000 €,

soit au total : 65 000 €.

Maxime vous précise que, suite à ses recherches sur internet, il lui semble que l'obligation de recourir à un commissaire aux apports ait été supprimée.

TRAVAIL À FAIRE

1.1. Que pensez-vous de l'affirmation de Maxime sur la suppression de l'obligation de recourir à un commissaire aux apports ? Justifiez la réponse.

Quelle que soit la réponse à la question précédente, les trois amis décident d'avoir recours à un commissaire aux apports. Ils s'interrogent sur ce que signifie, dans la mission de commissaire aux apports, la notion d'appréciation des « avantages particuliers ».

TRAVAIL À FAIRE

1.2. La loi définit-elle la notion « d'avantages particuliers » ? À défaut, expliquez ce que l'on entend par « avantages particuliers ».

Paul se pose beaucoup de questions sur son apport en industrie. En effet, cela ne lui semble pas habituel et il craint d'être lésé, notamment lorsqu'il y aura une distribution de dividendes ou bien lors de la revente des titres de la société.

TRAVAIL À FAIRE

1.3.1 À votre avis, quelle sera la quote-part de Paul en cas de distribution de dividendes ? Justifiez la réponse.

1.3.2 À votre avis, quelle sera la quote-part de Paul en cas de cession de la totalité des titres de la société ? Justifiez la réponse.

En définitive, les trois compères ont décidé de créer une SARL, dans les mêmes conditions. En effet, cette forme juridique correspond mieux à leur volonté (pas de lien hiérarchique) et à leur mode de fonctionnement (tous co-gérants, pouvoirs identiques).

Après plusieurs années d'exploitation, l'activité bat son plein. Tous les indicateurs sont « au vert ». Les résultats sont conséquents, la trésorerie est suffisante et il a été procédé, sur les conseils de M^e Lucas TASTROFF, à la nomination volontaire d'un commissaire aux comptes, le cabinet REUCAC.

Compte tenu du marché local et de son potentiel - deux nouveaux lotissements résidentiels venant d'être construits - Maxime souhaiterait investir dans deux nouvelles machines : un nouveau pétrin et une chambre froide positive. Pierrick propose, pour faciliter l'obtention d'un concours bancaire :

- dans un premier temps, d'augmenter le capital par l'incorporation des comptes courants non bloqués et ouverts aux noms des trois associés ;
- dans un deuxième temps, d'apporter des fonds supplémentaires.

TRAVAIL À FAIRE

1.4.1. À votre avis, est-il possible de réaliser une augmentation de capital par compensation des comptes courants d'associés ? Justifiez la réponse.

L'intervention du commissaire aux comptes serait-elle obligatoire ?

1.4.2. Dans le cas où cette augmentation de capital serait réalisée, le commissaire aux comptes peut-il établir, à la demande de la gérance et dans le cadre d'une prestation, une attestation ou un constat et si oui lesquels ?

Les associés s'interrogent sur l'intérêt de transformer la SARL en SA. En effet, après un nouvel entretien avec leur avocat, M^e Lucas TASTROFF, ce dernier leur a exposé tous les intérêts et bénéfices de cette forme juridique et a indiqué que rien ne s'opposait à cette opération.

TRAVAIL À FAIRE

1.5.1. Selon vous, dans ce cadre d'une transformation en SA, l'intervention d'un commissaire aux comptes est-elle obligatoire ? Dans l'affirmative, les associés peuvent-ils confier cette mission au cabinet REUCAC ?

1.5.2 La transformation de la société est-elle de nature à modifier la situation capitalistique des associés ? Justifiez la réponse.

Après avoir obtenu votre diplôme d'expertise-comptable, vous vous êtes associé avec votre ancien maître de stage au sein de la SAS GEORGES CADOU DAL ET ASSOCIES, dans laquelle vous avez pris en charge l'équipe expertise-comptable-conseil.

Votre cabinet est l'expert-comptable de la société ABC M, créée en 2008, sous la forme d'une SARL. Suite à l'apport de titres et à une cession de parts, la société est devenue unipersonnelle en 2013 avec un capital social de 200 000 €. L'ensemble des titres est détenu par la SARL ABC Holding. La gérance des deux sociétés est assurée par Monsieur Joseph MOTTE.

La société a pour objet social : la vente, l'achat, l'import, la fabrication, la réparation, l'entretien, le conditionnement, la location de produits et de matériels destinés à être utilisés à bord des navires de commerce, de plaisance ou de pêche et généralement toutes activités connexes ou complémentaires pouvant s'y rattacher. La SARL ABC M n'a pas de commissaire aux comptes.

La comptabilité des sociétés est tenue dans l'entreprise et votre cabinet assure une mission de présentation des comptes complets historiques, des missions de conseil ainsi que le secrétariat juridique courant des sociétés (approbation des comptes annuels).

En reprenant ce dossier suivi par un collaborateur en place depuis de nombreuses années, vous constatez que l'annexe comptable ainsi que le rapport de gestion sont élaborés sans véritable réflexion avec un « copier-coller » d'une année sur l'autre.

Vous décidez de confier l'élaboration de ces deux documents de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Jean, qui prépare un master CCA en alternance au sein du cabinet. Cela lui permettra de prendre conscience de l'importance de l'annexe comptable ainsi que du rapport de gestion dans la qualité de l'information financière délivrée aux tiers.

TRAVAIL À FAIRE

2.1 En vous appuyant sur les informations figurant dans l'annexe 1 (bilan et compte de résultat de la SARL ABC M), quel type d'annexe Jean doit-il préparer ?

Conscient de votre mission de formateur, vous avez pris le temps d'élaborer une note de synthèse (annexe 2) dans laquelle vous présentez l'ensemble des informations susceptibles d'être utilisées par Jean dans le cadre de ses travaux.

Dans un premier temps, Jean vous présente le projet d'annexe des comptes annuels qu'il a préparé en annexe 3.

TRAVAIL À FAIRE

2.2 En considérant que l'année 2021 a été une année normale (sans impact de la pandémie de la COVID) et en ne prenant en compte que les informations dont vous disposez en annexes 1 et 2, quelles sont les anomalies ou les points manquants dans le projet d'annexe des comptes annuels présenté en annexe 3 sur les éléments suivants : (Les calculs ne doivent pas être vérifiés. Il est considéré que tous les points abordés sont significatifs).

2.2.1 Immobilisations incorporelles

2.2.2 Immobilisations financières

2.2.3 Engagements hors bilan

2.2.4 Transactions avec les parties liées

Suite aux remarques que vous lui avez faites, Jean a corrigé l'annexe des comptes annuels et a, ensuite, préparé le projet de rapport de gestion qu'il vous transmet pour supervision en annexe 4.

TRAVAIL À FAIRE

2.3 Compte tenu des informations dont vous disposez en annexes 1 et 2 la société ABC M est-elle dans l'obligation d'établir un rapport de gestion ?

2.4 En considérant que l'année 2021 a été une année normale (sans impact de la pandémie de la COVID) et en ne prenant en compte que les informations dont vous disposez en annexes 1 et 2, quelles sont les anomalies ou quels sont les points manquants dans le rapport de gestion préparé par Jean ?

Annexe 1 – Bilan et Compte de Résultat SARL ABC M (en €)

BILAN ACTIF	2021			2020
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immo.incorporelles				
Concessions, brevets	83 820	26 882	56 938	71 158
Fonds commercial	152 449	60 980	91 469	121 959
Immo.corporelles				
Construction	63 571	37 988	25 583	31 429
Installations techniques	29 680	26 036	3 644	5 906
Autres	2 468 927	1 723 378	745 549	867 763
Immo.financières				
Participations	637 067		637 067	
Autres titres immobilisés	1 685		1 685	1 488
Autres	8 744		8 744	8 744
Total 1	3 445 943	1 875 264	1 570 679	1 108 447
Actif Circulant				
Stocks Marchandises	727 458		727 458	719 898
Avances et Acomptes Versés	77		77	6 732
Créances Clients	514 457		514 457	253 364
Disponibilités	537 750		537 750	198 766
Charges constatées d'avance				29 726
Total 2	1 859 049		1 859 049	1 278 618
TOTAL GÉNÉRAL	5 304 992	1 875 264	3 429 728	2 387 065

BILAN PASSIF	2021	2020
Capitaux Propres		
Capital	200 000	200 000
Réserve Légale	20 000	20 000
Autres Réserves	411 635	404 830
Report à Nouveau	99 230	99 230
Résultat de l'exercice	115 612	6 806
Provisions Réglementées	1 036	
Total 1	847 513	730 865
Provisions pour Risques		
Total 2		
Dettes		
Emprunts auprès établissements de crédit	1 680 996	906 788
Emprunts et dettes financières diverses	106 986	119 645
Dettes fournisseurs	411 055	383 333
Dettes fiscales et sociales	377 105	246 434
Autres dettes	4 687	
Produits constatés d'avance	1 386	
Total 3	2 582 215	1 656 200
TOTAL GÉNÉRAL	3 429 728	2 387 065

Annexe 1 – Bilan et Compte de Résultat SARL ABC M (en €) (Suite)

COMPTE DE RÉSULTAT	2021	2020
Produits d'exploitation		
Ventes de Marchandises	3 258 527	2 800 350
Production Vendue	1 384 847	1 333 335
Sous Total CA	4 643 374	4 133 685
Reprise de Provisions	15 452	36 168
Autres Produits	1 488	56
Total 1	4 660 314	4 169 909
Charges d'Exploitation		
Achats de Marchandises	2 145 149	1 916 289
Variation de Stocks	-7 559	-145 884
Autres achats et Chges Externes	688 522	724 394
Impôts et Taxes	47 969	59 152
Salaires et Traitements	978 005	951 737
Charges sociales	290 597	287 195
Dotations aux Amortissements	363 470	332 789
Total 2	4 507 418	4 127 272
Résultat d'Exploitation	152 896	42 637
Produits financiers	75	692
Charges financières	4 479	5 299
Résultat Financier	-4 404	-4 607
Résultat courant av. Impôts	148 492	38 030
Produits exceptionnels	28 978	13 547
Charges exceptionnelles	17 449	42 605
Résultat Exceptionnel	11 529	-29 058
Impôts s/les bénéfiques	44 409	2 167
BÉNÉFICE ou PERTE	115 612	6 805

Annexe 2 – Note de synthèse - Informations sur la SARL ABC M

• Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et droits similaires ne concernent que des logiciels amortis sur des durées allant de 2 à 6 ans.

Le fonds commercial a été acquis pour 152 449 €. La SARL ABC M a opté pour l'option de simplification consistant à amortir le fonds sur 10 ans.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Elles sont amorties selon le mode linéaire sur les durées suivantes :

- Installation sur sol d'autrui : 8 ans,
- Installations techniques, matériels et outillages : entre 3 et 5 ans,
- Autres immobilisations corporelles entre 2 et 8 ans.

• Immobilisations financières

Afin d'élargir son champ d'action géographique, la SARL ABC M a acquis, le 1^{er} juillet 2021, 99 % du capital de la société JCO dont le dirigeant partait à la retraite. La SAS JCO exerce une activité identique à celle d'ABC M dans la région NOUVELLE AQUITAINE.

Cette acquisition n'a pas pu être réalisée par ABC Holding car sa structure financière ne lui permettait pas d'emprunter pour financer l'opération.

Le prix d'acquisition des titres a été de 626 708 € auxquels il a été ajouté 10 359 € de frais d'acquisition qui sont amortis sur 5 ans, soit un total de 637 067 €.

Cette opération a été financée par la mise en place d'un emprunt de 850 000 €. Le montant emprunté permet de financer l'investissement et de renforcer les fonds propres de JCO, par un apport en compte courant d'ABC M dans JCO.

Les données financières 2021 de la SAS JCO sont les suivantes :

- | | |
|--|--------------|
| - Capital : | 430 500 €, |
| - Capitaux propres autres que le capital : | 484 081 €, |
| - Résultat de l'exercice : | 8 446 €, |
| - Chiffre d'affaires 2021 : | 3 980 278 €. |

• Comptes sociaux - Affectation des résultats

Les statuts prévoient que les comptes annuels, l'inventaire ainsi que le rapport de gestion de l'exercice écoulé sont établis par le gérant et que l'associé unique approuve les comptes et décide de l'affectation du résultat dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Toutes les mesures d'information doivent être prises en conformité avec la loi.

La société a intégré le groupe d'intégration fiscale ABC Holding. La convention d'intégration fiscale prévoit la répartition de l'impôt sur les sociétés sur les filiales intégrées.

Il est prévu de verser 115 000 € de dividendes à ABC Holding, associé unique. Le solde est affecté aux « autres réserves ».

- **Emprunts auprès des établissements de crédit**

Outre l'emprunt de 850 000 € évoqué ci-dessus, il a été mis en place trois emprunts d'un montant global de 112 465 € pour financer les investissements courants.

Tous les emprunts, sauf celui de 850 000 €, sont garantis par un nantissement du fonds de commerce. L'emprunt de 850 000 € est garanti par un nantissement pris sur les titres de la SAS JCO.

- **Compte courant d'associé ABC Holding**

Au 31 décembre 2021, le compte courant d'associé de la société ABC Holding était créateur de 106 986,30 € (y compris les quotes-parts d'IS). Ce compte courant n'a pas donné lieu à rémunération.

- **Conventions réglementées**

Outre le compte courant d'associé la société ABC M a conclu, le 1^{er} octobre 2019, une convention d'assistance dans les domaines de la direction générale et du management

En 2021, la SARL ABC Holding a facturé des prestations de direction dont le montant s'élève à 148 879,76 € HT, calculées comme suit sur la base des temps passés (95 % du coût réel des salaires, charges en sus, frais de déplacements et de missions-réceptions inclus, le tout majoré de 10 %).

Annexe 3 – ABC M Projet d'annexe des comptes annuels - Exercice clos le 31/12/2021

Table des matières (non fournie)

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Evènements principaux

La société ABC M a pris le contrôle de la société JCO en faisant l'acquisition de 99 % du capital social de cette SAS.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Elles sont amorties selon le mode linéaire sur les durées suivantes :

- Installation sur sol d'autrui : 8 ans,
- Installations techniques, matériels et outillages : entre 3 et 5 ans,
- Autres immobilisations corporelles entre 2 et 8 ans.

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice (en €)

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebut
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	161 597	-	39 013
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	1 260
Matériel de transport	-	49 430	-	31 586
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	6 892	-	1 169
Emballages récupérables et divers	-	625	-	-

2.1.3 Immobilisations financières (en €)

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebutis
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. Ci-dessus)	-	637 067	-	-
Autres titres immobilisés	-	197	-	-

2.1.4 Stocks

2.1.4.1 Stocks de produits achetés

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

2.1.5 Produits à recevoir (en €)

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	Néant
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	53 511
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	41 832
Etat	5 067
TOTAL	100 410

2.1.6 Créances (en €)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-	
	Prêts		-	-	-	
	Autres immobilisations financières		8 744	8 744	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-	
	Autres créances clients		514 547	514 547	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	
	Etat et autres	Impôt sur les bénéfices		-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		21 738	21 738	-
Autres impôts, taxes et versement assimilés			-	-	-	

	collectivités publiques	Divers	5 067	5 067	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		52 502	52 502	-
Charges constatées d'avance			40 990	40 990	-
TOTAL			643 589	643 589	-

2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres (en €)

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	200 000	-	-	200 000
Primes, réserves et écarts	424 830	6 805	-	431 635
Report à nouveau	99 230	-	-	99 230
Résultat	6 805	115 613	6 805	115 613
Provisions réglementées (amort dérogatoires)	-	1 036	-	1 036
TOTAL	730 865	123 454	6 805	847 514

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de 500 parts sociales de 400 € de valeur nominale.
Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 Provisions pour risques et charges NEANT

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Autres Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

2.2.3 Dettes financières et autres dettes (en €)

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A + d'1 à l'origine	1 680 996	1 099 637	568 294	13 066
Fournisseur et comptes rattachés	411 055	411 055	-	-

Personnel et comptes rattachés	166 763	166 763	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	137 666	137 666	-	-
TVA	44 427	44 427	-	-
Autres impôts et taxes	28 250	28 250	-	-
Groupe et associés	106 986	106 986	-	-
Autres dettes	4 687	4 687	-	-
Produits constatés d'avance	1 387	1 387	-	-
TOTAL	2 582 217	2 000 858	568 294	13 066

Quatre nouveaux emprunts ont été contractés durant l'exercice pour un montant total de 962 465 €.

2.2.4 Charges à payer (en €)

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	93 803
Charges sociales provisionnées	29 696
INTERETS COURUS	Néant
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	10 700
Autres charges fiscales	12 316
TOTAL	146 515

3. Informations relatives au compte de résultat (en €)

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	3 258 527	-	3 258 527
Production vendue :			
- Biens	256	-	256
- Services	1 384 593	-	1 384 593
Chiffre d'affaires net	4 643 376	-	4 643 376

4. Impôt sur les bénéfices

Sociétés intégrées fiscalement

La société a intégré le groupe d'intégration fiscale ABC Holding

Siège social : 2, rue de la Chateaudrie 85400 SAINTE GEMME LA PLAINE

N° SIRET : 765 432 123 00021

5. Effectif moyen

	Personnel salarie
Cadres	5
Agents de maîtrise et Techniciens	6
Employés	28
TOTAL	39

6. Engagement hors bilan financier

Les différents emprunts font l'objet d'un nantissement de fonds de commerce.

7. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Notre entité ne provisionne pas son engagement dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte de la convention collective appliquée au sein de la société.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 33 611 € au 31/12/2021.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 62 ans,
- Taux d'actualisation : 0,30 %,
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 0,50 %,
- Taux de charges sociales 40 %

Probabilité de turnover faible,

Pour la prise en compte du risque de mortalité, le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee.

8. Autres informations

8.1 Compte courant d'associé ABC Holding

Au 31 décembre 2021, le compte courant d'associé de la société ABC Holding était créditeur de 106 986,30 €. Ce compte courant n'a pas donné lieu à rémunération.

8.2 Conventions réglementées

La société ABC M a conclu, le 1^{er} octobre 2019, une convention d'assistance dans les domaines de la direction générale et du management avec la société ABC Holding.

En 2021, la SARL ABC Holding a facturé des prestations de direction dont le montant s'élève à 148 879,76 € HT, calculées comme suit sur la base des temps passés (95 % du coût réel des salaires, charges en sus, frais de déplacements et de missions-réceptions inclus, le tout majoré de 10 %).

Annexe 4 – Extrait du rapport de gestion de la SARL ABC M

ABC M

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros

Siège social : 2 Rue de la Chateaudrie

85400 SAINTE GEMME LA PLAINE

451 651 901 RCS LA ROCHE SUR YON

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Le soussigné Joseph MOTTE, gérant non associé de la société ABC M, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 par la société ABC HOLDING, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 643 376 euros contre 4 133 687 euros pour l'exercice précédent.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir.

La société devrait continuer son développement notamment dans le secteur des navires de plaisance.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

(...)

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 115 612,84 € qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	115 612,84 €
À titre de dividende global à l'associée unique	115 000,00 €
Soit 230 euros par part	
Le solde, au compte "autres réserves"	612,84 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 732 513,84 €.

Ce dividende serait mis en paiement le 09 juin 2022.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués depuis la constitution de la société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : néant

Exercice clos le 31 décembre 2019 :130 000 €, soit 260 € par titre

Exercice clos le 31 décembre 2018 :110 000 €, soit 220 € par titre

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-17 du code de commerce, les conventions ci-après devront être portées sur le registre des décisions de l'associée unique, en annexe au procès-verbal :

Convention conclue par l'associée avec la société :

Compte courant d'associé

Au 31 décembre 2021, le compte courant d'associé de la société ABC HOLDING était créancier de 106 986,30 €. Ce compte courant n'a pas donné lieu à rémunération.

Fait à Sainte Gemme La Plaine

Le 09.06.2022

Joseph MOTTE - Gérant